



La Lettre de l'ANPIHM

Numéro 1 - Mars 2003 - Bulletin interne à l'ANPIHM réservé aux adhérents

Editorial

Chères amies, chers amis,

C'est avec plaisir que j'inaugure le premier numéro de la Lettre de l'Anpihm, votre association.

Vous vous souvenez, certainement avec nostalgie, de *Bonjour la vie !* dont nous avons interrompu la parution. Vous étiez nombreux à apprécier cette revue, c'est

pourquoi il nous a paru important de relancer ce lien entre les adhérents et leurs élus associatifs, mais aussi entre les adhérents des différentes délégations régionales.

Ce journal est donc le votre. Sa formule souple devra vous permettre d'y participer ; toutes vos contributions sont les bienvenues : billet d'humeur (ou d'humour...), articles de

fond, informations locales, questions pratiques, etc.

Une grande place sera également consacrée à l'information politique et sociale en rapport avec le handicap ; l'année 2003 devant être particulièrement riche en événements liés à notre activité associative (année européenne, rénovation de la loi d'orientation de 1975), des

articles pour mieux vous aider à comprendre ces enjeux vous seront donc proposés.

J'espère de tout cœur que vous aurez plaisir à lire régulièrement cette Lettre qui complète la revue *Oxygène* à parution trimestrielle. J'attends avec impatience vos réactions.

Vincent ASSANTE

Sommaire :

ANPIHM'Infos	2
Handicap'Infos	2
3 questions à Madame Coumes, Délégation de Haute-Garonne	3
Construire la citoyenneté	4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle
de l'ANPIHM aura lieu
le samedi 14 juin 2003
à La-Chapelle-des-Fougères.

ANPIHM' Infos

Délégation de Haute-Garonne

Le syndicat des transports de la ville de Toulouse envisage de couvrir l'ensemble des localités de la communauté de communes de Toulouse par un service de transport adapté aux personnes handicapées.

Notre délégation est partie prenante des négociations en raison du rôle joué notamment par son service de transport.

Délégation du Tarn

Deux projets sont en cours de négociation : l'un relatif à la création d'un service d'accueil de jour pour enfants handicapés à Castres, l'autre concernant la création d'un atelier protégé à Castres et Mazamet.

Délégation d'Ile-de-France

La reprise du foyer pour personnes lourdement handicapées, « le Logis », à Noisy-le-Grand en Seine-saint-Denis, par notre association, se déroule bien.

Son inauguration est prévue au printemps 2003.

Délégation d'Ille et Vilaine

Les Brioches de l'Amitié en Bretagne
L'ANPIHM et trois autres associations de personnes handicapées s'unissent pour organiser la 7^{ème} édition des « Brioches de l'amitié ». L'objectif est de vendre 100 000 brioches sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine afin de recueillir les fonds nécessaires à la réalisation de projets. Ces fonds permettront notamment l'achat

d'un minibus aménagé (suspensions assouplies) pour la délégation de l'ANPIHM et les foyers. Cette opération permettra également de sensibiliser le public aux problèmes rencontrés par les personnes handicapées au quotidien. Pas moins de 3000 bénévoles sont mobilisés pour cette opération. Les brioches de l'amitié : 02 99 00 44 88

L'inauguration de la résidence « les Fougères » aura lieu le 13 juin 2003 en présence de Madame Boisseau, secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées.

Handicap' Infos

Geneviève Levy, députée du Var, a été nommée parlementaire en mission sur l'**accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite dans les transports** auprès de la secrétaire d'état aux Personnes handicapées et du secrétaire d'état aux Transports. Ses propositions seront remises au gouvernement au premier trimestre 2003.

Notez l'ouverture prochaine d'un **site internet** gouvernemental consacré au handicap : www.handicap.gouv.fr

Composition du cabinet de Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'état aux Personnes handicapées.

Directeur du cabinet : M. Raymond CHABROL
Chef de cabinet : Mme Frédérique CAYRON
Conseiller auprès : M. Serge MILANO
Conseillère technique : Mme Béatrice de CASSON
Conseillère technique chargée

des affaires régionales : Mme Catherine BANCTEL
Conseillère technique chargée des relations avec le Parlement : Mme Stéphanie CHARLET
Conseillère et conseiller techniques : Mme Annick DEVEAU, M. Olivier GHIRARDI
Conseillère technique chargée de la communication : Mme Catherine DENAVARRE
Chargés de mission : M. Onen GORRE, M. Vincent de GRAAUW

A Paris : un nouveau dispositif pour favoriser le transport des personnes handicapées

La ville de Paris, le conseil régional et les syndicats des transports d'Ile-de-France viennent de s'associer pour adapter et améliorer les déplacements des personnes à mobilité réduite et mieux prendre en charge les personnes lourdement handicapées.

Une centrale téléphonique d'information régionale sur l'accessibilité du réseau de transport en commun est mise en place dès le début de l'année. Via un numéro d'appel, chaque usager en situation de handicap pourra ainsi connaître l'offre et le fonctionnement du réseau pour se déplacer.

Ce service sera assuré tous les jours de 6 heures à minuit. L'objectif de ce dispositif est de permettre 450 000 déplacements adaptés par an.

Cette offre s'adresse aux Parisiens titulaires d'une carte d'invalidité à 80%, quel que soit le handicap.

Tarifs : 6 euros pour une course Paris intra-muros, 9 euros pour Paris - petite couronne et 15 euros pour Paris - grande couronne.

Année européenne des personnes handicapées

Calendrier officiel des prochains colloques régionaux de l'année européenne : Ils ont pour but de faire un état des lieux, d'analyser les expériences et d'accompagner la réforme de la loi de 1975 qui doit intervenir au cours de l'année.

Lyon, le 21 mars 2003, sur le thème des loisirs et du tourisme, en liaison avec le salon " Handica " qui se tient à Lyon le 19,20 et 21 mars.

Toulouse, le 17 avril 2003, sur le thème de l'accessibilité, en liaison avec l'arrivée du *Bus de l'Année européenne* des personnes handicapées en France.

Strasbourg, le 19 mai 2003, sur le thème de la citoyenneté européenne, en liaison avec le départ du *Bus européen*, le 21 mai, pour l'Allemagne.

Marseille, le 3 octobre 2003, sur le thème de l'enfance et l'intégration scolaire.

Lille, le 7 novembre 2003, sur le thème de l'emploi des personnes handicapées

Paris, le 3 décembre 2003, en clôture de l'année et en liaison avec la journée internationale des personnes handicapées.

3 questions à ...

Madame Coumes**Délégation de Haute-Garonne****Pouvez-vous nous présenter la délégation de Haute-Garonne et son service de transports ?**

Le délégué Christian COUTES, assisté d'un certain nombre de bénévoles, tous plus actifs les uns que les autres, conduit la délégation dans l'esprit de l'association. Deux activités principales sont actuellement menées, la délégation proprement dite et son service transport.

Outre les personnes handicapées moteurs, la Délégation Départementale de la Haute-Garonne accueille également les personnes non-voyantes et malvoyantes qui utilisent fréquemment son service transport spécialisé. C'est ainsi que sur un effectif de 216 adhérents, ce sont 48 personnes, présentant un handicap visuel qui font appel à nos services.

La Délégation fonctionne grâce au bénévolat de l'équipe dirigeante aidée dans son travail par une équipe de 9 chauffeurs.

L'accompagnement social est l'activité principale de notre délégation (aide à la constitution de dossiers, demandes de logement, Cotorep, CAT, etc.) mais la convivialité n'est pas oubliée avec l'organisation de nombreuses rencontres festives.

L'A.N.P.I.H.M est présente lors des différentes commissions, notamment la commission Extra-Municipale d'Accessibili-

té de la Mairie de Toulouse, la sous-commission départementale d'accessibilité pour les personnes handicapées et la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité.

« L'accompagnement social est l'activité principale de notre délégation. »

A la demande d'un grand nombre d'adhérents,

la délégation départementale de la Haute-Garonne, a décidé de créer en 1987 un service de transport spécialisé afin de leur permettre de mieux s'insérer dans la société. C'est ainsi que nous pouvons les accompagner à leur travail notamment.

Ce service y a connu un grand

développement de son activité puisqu'en 2001, il transportait 18.871 personnes contre 8.213 en 1999, soient 10 000 de plus en 2 ans et effectuait 282.149 Kilomètres contre 217.198 en l'an 2000, prouvant par-là même le caractère irremplaçable de ce service et sa complémentarité avec le service spécialisé géré par la ville de Toulouse.

Le transport vers les lieux de travail représente près de 70 % des courses effectuées. Ce service est d'une utilité sociale indispensable, voire irremplaçable, compte tenu des services aux personnes « en situations de handicap ». Il n'en demeure pas moins que ce service reste lourd à gérer financièrement.

La fin des emplois-jeunes vous pose-t-elle un problème ? Quelles sont vos perspectives ?**Délégation de l'ANPIHM de Haute-Garonne**

M. Coumes
22, rue St Thomas d'Aquin
31400 Toulouse

Tel : 05 61 53 86 03
Fax : 05 61 32 82 82

Il est évident que la fin des emplois jeunes va poser de gros problèmes au sein du service transport dans les années à venir. L'une des idées des emplois jeunes était justement de montrer l'utilité de nouveaux métiers. Ces postes avaient été créés pour cinq ans et

« Ces postes avaient été créés pour cinq ans et vont donc disparaître dans le courant de l'année 2005. »

vont donc disparaître dans le courant de l'année 2005. L'idéal serait de pouvoir pérenniser ces emplois. Cela suppose que les pouvoirs publics nous aident davantage et reconnaissent l'utilité de notre action.

Quelles sont les priorités et les attentes de vos adhérents ?

Il est important de leur apporter en priorité toute l'aide dont ils ont besoin (constitution de dossiers, recherche de logement, etc.).

Par ailleurs, un projet de création de foyer (résidence domotisée, comme en Ile et Vilaine et en Ile-de-France) sur la commune de l'Union pour personnes lourdement handicapées a été élaboré et les

premiers contacts avec le promoteur engagés.

Certains souhaitent pouvoir voyager, il nous appartient d'organiser des séjours de vacances, notamment à l'étranger ; les jeunes et les moins jeunes demandent aussi à organiser des sorties en soirée (matches, spectacles, etc.).

« Certains souhaitent pouvoir voyager. »



Construire la citoyenneté

Dans le cadre de la révision de la loi d'orientation de 1975, dite « en faveur des personnes handicapées », une concertation réunit les associations membres du CNCPPH dans différents groupes de travail thématiques. Le projet de loi devrait être présenté par Madame Boisseau, fin juin, en Conseil des ministres.

Face à ce calendrier resserré, Vincent Assante a souhaité, à titre personnel, exprimer un certain nombre de propositions quant à la rédaction de la future loi. Ce travail a été présenté à la presse le 19 février. La rédaction de la Lettre de l'ANPIHM était présente.

A la lumière de ses travaux au Conseil économique et social (2000) et dans le cadre de la mission d'étude en vue de la rénovation de la loi d'orientation de 1975 en faveur des personnes handicapées (2001), Vincent Assante propose aujourd'hui **une réforme globale**.

Une réforme globale des principes exposés jusqu'alors.

C'est à la société de s'adapter et c'est dans ce cadre que l'on peut apporter des réponses aux personnes.

Le qualificatif « handicapée » accolé au terme « personne », a remplacé depuis 28 ans toutes les appellations usitées alors pour désigner de manière précise les personnes atteintes de déficiences sans pour autant que l'on mesure l'impact des facteurs environnementaux.

Par conséquent, le choix de la **formule « personne en situation de handicap »** exprimant plus nettement l'interaction entre les facteurs individuels et les facteurs sociaux, culturels et environnementaux apparaît préférable à la locution « personnes handicapées ». Qu'est-ce qu'une personne handicapée sinon une personne à part entière, placée en situation de handicap occasionnée par les barrières environnementales, - c'est-à-dire architecturales, culturelles, économiques, et sociales, voire législatives ou réglementaires -, que la personne, en raison de sa ou ses particularités, ne peut franchir au même titre que les autres citoyens.

Une réforme globale des modes d'évaluation et d'orientation.

L'orientation doit être faite sur la base d'une évaluation qui prend en compte les potentialités en priorité et subsidiairement les incapacités.

Concrètement, l'auteur propose la

fusion des équipes labellisées relevant des dispositifs de la vie autonome avec les équipes techniques de la Cotorep pour mettre en place des **équipes spécialisées d'évaluation des capacités et potentialités (ESECP)** ; la Cotorep devenant **commission départementale d'accueil et d'appel**, chargée de confirmer les orientations lorsqu'elles nécessitent des prises en charge particulières.

Une réforme globale du système allocatif.

Vincent Assante propose de substituer à une allocation adulte handicapé (AAH) accordée sur la base d'un taux d'invalidité, une **allocation d'intégration sociale**, indépendante des revenus du travail pour accompagner le parcours de la personne.

En ce qui concerne les personnes reconnues réellement incapables de travailler, en raison d'une déficience mentale, motrice ou sensorielle, lourde et non économique, un **revenu de remplacement**.

Il propose également que **l'allocation compensatrice soit financée par l'Etat**, cumulable avec les revenus provenant du travail, et qu'elle couvre les actes essentiels de l'existence ou un soutien à domicile total.

Une réforme globale des conditions de scolarité.

L'Education nationale doit créer les conditions d'une **obligation scolaire effective** en milieu ordinaire.

Les enfants gravement déficients pourront bénéficier de cette obligation scolaire en **milieu éducatif adapté**, après avis de la **commission de l'obligation scolaire** (qui remplace la commission départementale de l'éducation spéciale - CDES).

L'allocation d'éducation spéciale (AES) devient ainsi **allocation d'obligation scolaire**.

Une réforme globale des aides à la vie professionnelle et sociale.

Vincent Assante propose que **les services d'auxiliaires de vie sociale destinés à favoriser l'autonomie et le soutien en milieu ordinaire soient financés par l'Etat**. Ces services devront être créés en nombre suffisant pour répondre aussi bien aux personnes qui ont besoin d'un appui quelques heures par jour qu'aux personnes qui ont besoin d'un soutien total à

Extrait de la proposition de rédaction de l'article 1er :

« La lutte contre les situations de handicap est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains. Elle constitue une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation.

La présente loi tend à **garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux** dans les domaines de la santé que ce soit en termes de prévention, de dépistage ou de soins, de la libre-circulation, de l'éducation, de la formation, de la culture, de l'orientation professionnelle, de l'emploi, d'un revenu décent, du logement, des transports, de la protection - et notamment de la famille et de l'enfance -, de la justice, des sports, du tourisme et des loisirs.

Permettre, en sa qualité de citoyen à part entière et reconnue, à toute personne quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, l'accès aux droits conférés par la Constitution, fonde cet impératif.

Il implique la mise en œuvre d'une politique de suppression ou de réduction, et de compensation complémentaire chaque fois que de besoin et dans le même temps, des situations de handicap générées par l'inadaptation a priori du cadre ordinaire de travail et de vie aux personnes atteintes de déficiences motrices, sensorielles ou mentales. »